

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

L'an deux-mille-vingt et un, le 26 mars le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2021

PRÉSENTS : Denis La Mache, Eliane MONTAMAT, Jean-Louis CHATAIGNÉ,, Élisabeth GUILLOT, Marc MORICE, Elisabeth BARRANGUET, PERRIERE Géraldine, Cyril MONTAMAT  
ABSENT (S) : François FLEURET, Luc VRIGNAUD, Jocelin QUILLET - POUVOIR (S) :

Mme Elisabeth GUILLOT a été élue secrétaire.

\*\*\*\*\*

### **OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA CCVSA POUR LA PRESTATION BROYAGE**

Ref : D210326A

*Une convention acceptée par délibération du 28/2/2020, établie pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 fixe un remboursement sur la base d'un coût unitaire de 34€ de l'heure pour 60 unités. Le coût unitaire de la prestation n'ayant pas évolué depuis plusieurs années, la CCVSA propose de le réévaluer pour le fixer à 36 €.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :*

- *Accepte l'avenant modifiant le coût unitaire*
- *donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant proposé*

### **OBJET : ACCEPTATION DE MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDEE SEVRE AUTISE**

Ref : D210326B

*Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise vient de lui notifier la délibération n°2021CC\_03\_019 du 9 mars 2021, portant modification de ses statuts pour le transfert des compétences « mobilité » et « action sociale » et modifier la rédaction de la compétence obligatoire relative à l'activité économique qui a été complétée par le législateur.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le transfert à la Communauté de Communes à compter du 1er juillet 2021, des compétences :*

- *« Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports ».*
- *« Action sociale d'intérêt communautaire ».*

*Et de mettre à jour les statuts en ce qui concerne la compétence « activité économique ». Il est précisé que cela ne produit aucune perte de compétence du CCAS.*

**OBJET : MODIFICATION STATUTAIRE DU SIGE**

Ref : D210326

- *Le SIGE devait se réunir avant la réunion du conseil municipal et devait valider une modification statutaire, par anticipation, la commune l'avait inscrit à l'ordre du jour, mais la réunion du SIGE a été annulée. Ce point est donc reporté.*

**OBJET CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES ASSURANCES.**

Ref : D210326C

*La délibération précédente du 29/01/21 était incomplète. Elle était cependant nécessaire pour lancer le dossier, mais insuffisante pour contractualiser le groupement de commande.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :*

- *Accepte que la Commune de Saint-Sigismond intègre le groupement de commandes pour la mission d'assistance à la renégociation des contrats d'assurance, avec les communes de Damvix, Faymoreau, Le Mazeau, Maillé, Maillezais, Puy-de-Serre, Rives-d'Autise, Saint-Hilaire-des-Loges, Saint-Sigismond, Vix, Xanton-Chassenon et la Communauté de Communes.*
- *Accepte que la Communauté de Communes soit désignée comme le coordonnateur du groupement de commandes.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes jointe en annexe de la présente délibération.*
- *Nomme Monsieur Denis La Mache en tant que représentant au sein du comité de suivi constitué conformément aux termes de la convention*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer et notifier le ou les marché(s) correspondant à la couverture des risques pour la commune*

**OBJET : ACHAT DE TERRAINS.**

Ref : D210326D

*Monsieur le maire indique que le notaire de Monsieur Aubineau, propriétaire foncier sur la commune, a pris contact avec la municipalité pour lui indiquer sa volonté de mettre en vente des terrains situés à Saint Sigismond.*

*Ces terrains sont référencés au cadastre section A numéro 16171819 et section I numéro 329 333 131 le tout pour 93 ares 40 ca. La proposition de vente faite à la commune fixe le prix pour l'ensemble à 1082€ auquel il faudrait ajouter 650€ de frais notariés.*

*La commission qui s'est penchée sur le dossier pense que l'acquisition des terrains situés sur le halage de la Garenne pourrait être une bonne opportunité pour l'organisation d'activités touristiques ou culturelles les terrains situés à la Garenne pourrait être utilisé comme aire de pique-nique ou aire de stockage.*

*La commission indique que le terrain est dans un état d'entretien assez mauvais. Une journée citoyenne pourrait être proposée pour son nettoyage. L'enlèvement des souches serait à étudier en*

*régie ou par une entreprise, et un moment convivial terminerait la journée avec peut-être une dégustation de viande locale.*

*Le conseil municipal à la majorité demande un complément d'information sur les frais à engager pour la remise en état du terrain avant de prendre la décision.*

**OBJET AUTORISATION SPECIALE DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF.**

*Ref : D210326E*

*M. le maire rappelle les dispositions prévues par l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre :*

*« ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».*

*Il est proposé au conseil municipal, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, d'autoriser M. le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2020 pour les travaux d'investissement sur les bâtiments communaux*

*PRÉCISE le montant et l'affectation des dépenses d'investissement concernées :*

	Budget primitif exercice précédent	Proposé (Montant Max 25 %)
<i>Chapitre 23( immobilisation en cours)</i>		
<i>Chapitre 2313 Constructions</i>	<i>132 420.00</i>	<i>40 000.00</i>
<i>Chapitre 21( immobilisation en cours)</i>		
<i>Chapitre 21 Constructions</i>	<i>220 602.00</i>	<i>40 000.00</i>

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité*

**OBJET : VALIDATION DES ORIENTATIONS DU DOSSIER D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG.**

*Ref : D210326F*

*Lors de la réunion du 11/03/21, la commission « Environnement & cadre de vie » a étudié les enquêtes transmises par les habitants concernant l'aménagement du centre bourg.*

*Voici les grandes idées que la commission a retenu :*

- Développement d'un fleurissement écoresponsable et mise en place d'un programme paysager intégrant des graminées*
- Développement des sentiers pédestres, cheminements vers les autres hameaux*
- Mise en place d'aires de jeux*

- Installation de bancs sur les halages et chemins piétons
- Sécurisation de la route départementale avec des aménagements de ralentissement pour favoriser les déplacements piétons
- Mobilisation des crédits à l'habitat pour que les particuliers améliorent leurs façades
- Renforcement de la centralité du bourg
- Abandon de l'idée d'une salle décentralisée avec 3 propositions autour du bourg :
  - o un aménagement avec un bâtiment remanié, aménagé transformé
  - o avec un bâtiment conservé
  - o avec un bâtiment de remplacement
- Implantation de boutiques éphémères et possibilité d'un marché
- Réfection homogène des caniveaux pour donner une identité avec un style sur tout le bourg
- Révision du plan de circulation avec mise en place d'un sens unique rue de la mairie rue de l'église
- Encouragement des initiatives individuelles en matière de végétalisation.

*D'autres idées ont été enregistrées, mais concernent d'autres projets que l'aménagement centre bourg. Elles seront traitées séparément.*

*Le travail sera transmis pour intégration dans un pré-projet global et cohérent réalisé en partenariat avec le CAUE et le PNRMP. Le préprojet sera à nouveau soumis aux habitants. Les premières études de faisabilité pourront ainsi commencer en septembre.*

*Le conseil municipal valide l'esprit et la méthode à l'unanimité*

## **OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

*Ref : D210129QD*

### **Commission environnement et cadre de vie : réunion du 11/03/21**

Embarcadère : Concernant l'achat de barques, la commune pourrait prétendre à des subventions du département. Le dossier est en attente d'information.

Entretien des saules : la commune a reçu un devis d'environ 1200€ pour la taille des 5 saules situés autour du port et l'abattage de celui qui doit être enlevé (sur le quai).

Fleurissement : la commission propose l'achat de 6 jardinières à installer sur le pont de la route départementale pour environ 200€ unitaire. Il sera nécessaire de contacter le fleuriste pour les plantations à y installer. Des géraniums continueront d'être achetés pour fleurir les passerelles et la mairie.

Programme voirie : le programme a été validé. Il concerne la rue de l'Eau Barrée au Coudreau, la rue de Boulou et le halage de courdault avec l'installation d'une borne.

Voirie rue principale : les travaux de réfection de chaussée sont prévus entre le 6 et le 8/04/21 avec la mise en place d'une déviation.

Église : les travaux sont terminés en ce qui concerne les toitures. Il reste à voir quelques travaux sur le plafond de la sacristie à réaliser en régie.

Altitude Télécom : L'étude en en cours pour le programme de déploiement de la fibre optique. Elle devrait déboucher sur les travaux en 2022. Les particuliers riverains vont devoir élaguer sous les lignes téléphoniques (Il s'agit d'une préoccupation d'intérêt général. La commune compte sur le civisme de chacun pour que ces travaux soient réalisés régulièrement).

Éclairage public : la commune a validé l'arrêt de l'éclairage public entre 19h30 et 6h00 du matin en période de couvre-feu. L'installation d'un système d'éclairage innovant et plus adapté aux besoins et habitudes des riverains sans perturber la faune nocturne sera prochainement mise à l'étude.

Dégâts sur canalisation communale rue de l'Église : notre assurance a missionné un expert.

### **Commission Jeunesse, social et vie associative : réunion du 22/02/21**

Écrivain public : ce dossier est suivi en collaboration avec le Kiosque et a fait l'objet d'un article sur Ouest-France pour valoriser ce partenariat. Le kiosque a recruté 2 agents en service civique chargés des activités pour les seniors (aide au fonctionnement des tablettes). M. Montamat interviendra si nécessaire pour le wifi à la salle des associations.

Vaccination : un nouveau protocole est sorti pour la 7e dose. Les personnes disponibles de plus de 75 ans peuvent s'inscrire en mairie. Le CCAS continue les inscriptions pour les personnes intéressées.

Dossier jeunesse : une réunion a eu lieu le 6/04/21 avec la mairie de Liez et du Mazeau pour la relance du foyer de jeunes. La commission communale concernée a également pris contact avec la maison des associations de Vendée.

Ateliers pour les moins de 14 ans : l'association « Arts & loisirs » est couverte par son assurance pour ce type d'animation. Elle peut donc s'y engager.

Label double cœur : la commune va réunir les associations pour connaître leurs besoins en formation. Une intervention de la maison des associations pourra être envisagée.

### **Commission culture, communication et manifestations locales :**

« St Simin de A à Z » : le projet a pris un peu de retard. Il sera finalisé avant la fin du mois d'avril.

#### **CCVSA :**

Axe 4 PCAET : le projet alimentaire territorial destiné à cadrer la nutrition la santé l'alimentation et le gaspillage ainsi que l'évolution des pratiques agricoles sera précédé d'un questionnaire pour les restaurants scolaires

Programme MOBILITERRE de l'AMRF : Le dossier sera porté par la CCVSA qui détient désormais la compétence mobilité.

**SIVOM** : la réception des travaux a été réalisée en présence de Monsieur Giraud, l'entreprise Colas M. Morice pour représenter la commune (avec l'aide de M. Coiffé, ancien 1<sup>er</sup> adjoint). Il a été relevé un petit manque de marchandise de la part de l'entreprise Colas. Il s'est par ailleurs réuni pour voter

son budget primitif et attend le versement des subventions qui interviendra après la fin de travaux sur Maillezais.

**Ressources humaines :**

- La commune a rencontré le centre de gestion pour évoquer le dossier de l'agent en grave maladie. Le Maire prendra contact avec la famille de l'agent pour avancer sur le dossier.
- La commune va recruter un agent pour le remplacer pour la période critique (emploi saisonnier). En attendant, le contrat avec l'entreprise « Jardin d'Autise » se poursuit.

Secrétaire de séance  
GUILLOT Élisabeth



LE MAIRE,  
Denis LA MACHE

